



DÉCLARATION

94/45

TEL QUE PRONONCÉ

ALLOCUTION DE

L'HONORABLE RAYMOND CHAN,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT (ASIE-PACIFIQUE),

DEVANT L'ASSOCIATION DES GENS

D'AFFAIRES CANADA/SINGAPOUR

SINGAPOUR
Le 12 août 1994

La première chose que j'ai faite après être arrivé à Singapour ce matin, et cela juste avant de me joindre à vous, a été d'assister à la signature d'un accord de coopération entre l'Association canadienne des industries de l'environnement (ACIE) et la Singapour Association for Environmental Companies, la SAFECO. Deux raisons m'amènent à vous mentionner ce fait ; j'ai à coeur de promouvoir les liens au niveau du secteur privé dans des domaines essentiels à la prospérité du Canada et dans des domaines où le Canada a beaucoup à offrir, et de le faire de manière à permettre aussi bien au Canada qu'à Singapour d'exploiter ensemble, et à leur profit mutuel, les avantages comparatifs de l'un et de l'autre.

Le pont établi entre les deux associations promet d'importantes retombées pour les deux parties. L'Accord offre un cadre pour l'échange d'informations sur la technologie, la recherche et le développement, les politiques de protection de l'environnement, les pratiques les mieux adaptées aux conditions locales et les régimes juridiques. Sur le long terme, il constituera pour les entreprises canadiennes un important point d'entrée sur le marché singapourien et le marché plus vaste de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Voilà exactement le genre de lien que le gouvernement du Canada désire encourager.

Nous avons reconnu sans équivoque le dynamisme de cette région et l'importance croissante qu'elle occupe sur le marché mondial. La création du poste de secrétaire d'État du Canada pour l'Asie et le Pacifique, et ma nomination à ce poste, en témoignent. J'ai pour mandat de conseiller le ministre des Affaires étrangères sur les questions qui concernent l'Asie et le Pacifique. J'exerce donc des responsabilités à la fois géographiques et sectorielles, qui concernent par exemple les dossiers économiques et politiques, le contexte social dans lequel nous devons situer nos politiques, et la coopération au développement.

La région Asie-Pacifique est contrastée et complexe, et riche de possibilités inexploitées. Le gouvernement du Canada réexamine actuellement sa politique étrangère, et cet exercice a pour but de nous amener à comprendre ces contrastes, ces complexités et ces possibilités, et à nous positionner pour en tirer le meilleur parti possible.

La plupart des Canadiens n'appellent plus «Extrême-Orient» cette région du monde. C'est là une expression passée de mode, et que je vois disparaître avec plaisir. Mon gouvernement veut s'assurer que tous les Canadiens voient Singapour et ses voisins de l'ASEAN comme la limite occidentale d'une communauté du Pacifique dont le Canada est membre à part entière.

La région Asie-Pacifique est aujourd'hui notre deuxième partenaire commercial, après les États-Unis. Elle est également, pour les exportations canadiennes, le deuxième marché dont la croissance est la plus rapide. Nos échanges transpacifiques surpassent depuis longtemps ceux que nous avons avec

l'Outre-Atlantique. Tous les Canadiens, et particulièrement les gens d'affaires, doivent être conscients de ces tendances s'ils veulent obtenir une juste part du marché. Nous devons tous surmonter notre timidité, et ne plus hésiter à nous installer au loin, ne plus nous inquiéter indûment du temps, des efforts et des ressources qu'il faut investir pour établir une présence «sur place».

Nous voulons faire des affaires ici, et nous devons montrer le sérieux de nos intentions en ayant un plan stratégique à long terme, qui pourrait ne pas donner immédiatement de dividendes.

Nous avons, au Canada, un avantage culturel que beaucoup de nos concurrents n'ont pas. J'entends par là le nombre déjà important et toujours plus grand de Canadiens d'origine asiatique, dont la contribution à la productivité de notre société est un facteur extrêmement enrichissant sur les plans étatique, culturel et économique. Ils ont des liens d'affaires, financiers et familiaux qui jouent un rôle important dans la société asiatique et qui, déjà, ont un impact positif sur les autres Canadiens. Ceux-ci apprennent ainsi à connaître l'Asie, et les Canadiens d'origine asiatique nous enrichissent de leur sens communautaire et de leur altruisme.

Les compétences linguistiques et les connaissances culturelles sont essentielles à la compétitivité internationale, et cela aujourd'hui plus que jamais. C'est la raison première pour laquelle le gouvernement du Canada a créé la Fondation Asie-Pacifique à Vancouver il y a dix ans et pour laquelle nous avons, il y a quelques années, lancé une initiative de plusieurs millions de dollars baptisée «Pacifique 2000», dont le but est d'encourager les Canadiens à mieux connaître l'Asie.

Le Canada reconnaît depuis un certain temps déjà que le renforcement et l'affirmation de l'ASEAN et de l'Asie du Sud-Est peuvent contribuer à son propre essor. C'est pourquoi nous avons depuis plusieurs années un programme de coopération au développement qui appuie l'ASEAN en tant qu'institution et contribue à un grand nombre d'initiatives novatrices à l'échelle de cette association. Et c'est pourquoi également nous avons créé, à Singapour même, le Centre Canada/ASEAN, dont le mandat est de promouvoir les liens et les réseaux non gouvernementaux dans des domaines clés comme l'éducation, les sciences et la technologie.

L'établissement et la facilitation d'un dialogue entre les gouvernements et le secteur privé, principalement par l'entremise du Forum de coopération Asie-Pacifique - l'APEC -, constituent un volet de plus en plus important des liens commerciaux et économiques entre le Canada et la région Asie-Pacifique. Vous savez tous que les dirigeants des économies membres de l'APEC, dont les premiers ministres Chrétien et Goh Chok Tong, se sont

réunis à Seattle en novembre dernier. Ce fut là un moment historique. Les dirigeants et les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'APEC ont maintenant décidé de tenir régulièrement ce genre de consultations. Les ministres des Finances de l'APEC se sont déjà rencontrés, et les ministres du Commerce le feront cet automne. Outre qu'elles favorisent le maintien d'un dialogue, ces réunions ont contribué à amener l'APEC à se doter d'un programme visionnaire, et à raffiner et à mettre en oeuvre ce programme.

Ce que les gouvernements des pays de l'APEC cherchent à faire, c'est de prévoir et de prévenir les problèmes commerciaux avant qu'ils ne se manifestent, plutôt que d'essayer de les régler après coup. Cette dernière solution est inévitablement plus onéreuse, et elle n'est pas sans risque. Les membres de l'APEC cherchent fébrilement à paver la voie qui mènera, sur le long terme, à une libéralisation accrue des échanges dans la région, sinon au libre-échange.

Le processus consultatif en cours débouchera sur un cadre multilatéral qui nous aidera à réduire la possibilité de différends commerciaux semblables à ceux qui accaparent tellement notre attention maintenant.

En termes concrets, l'APEC permet à des pays tributaires du commerce, comme le Canada et Singapour — et à tous leurs partenaires — de poursuivre un ensemble de grands objectifs, principalement l'établissement de liens commerciaux et la facilitation du commerce. L'APEC nous permet en outre de faire des progrès sur des questions plus précises, comme la promotion des investissements, la compréhension de la politique de concurrence — particulièrement dans le dossier antidumping, la promotion de la reconnaissance mutuelle des normes applicables aux produits et des procédures relatives à l'essai et au suivi de l'équipement dans des secteurs clés comme l'aviation et les télécommunications, la promotion de la protection de l'environnement et la conclusion d'ententes sur d'importantes questions comme les règles d'origine.

Toute cette activité a pour but d'établir un cadre de politique équilibré à l'intérieur duquel l'industrie peut prospérer. Les objectifs peuvent être à long terme, et les défis impressionnants, mais l'importance du travail en cours et du dialogue qui le sous-tend ne doit pas être sous-estimée. Pour sa part, le Canada voit l'APEC, et des organisations comme le Conseil de coopération économique du Pacifique (PECC) et le Conseil économique du bassin du Pacifique (PBCE), comme des éléments de l'établissement, en Asie-Pacifique, d'un régime commercial qui soit équilibré, efficace et fondé sur des règles, qui contribue aux objectifs globaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et qui prévienne la possibilité d'une rupture transpacifique.

Enfin, j'estime important de conclure en disant quelques mots sur l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain, en partie pour dissiper certains mythes tenaces. Ce que j'ai à dire est relativement simple, mais mérite d'être répété.

Le Canada ne tourne pas le dos au commerce international. Nous cherchons plutôt, notamment par le biais de l'ALENA, de l'APEC et de l'OMC, à demeurer à l'avant-garde du processus.

L'ALENA n'est pas un bloc replié sur lui-même. L'Accord est pleinement compatible avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et avec les résultats de l'Uruguay Round. Le GATT lui-même accepte que des relations commerciales régionales puissent être libéralisées à un rythme plus rapide que cela ne serait possible sur une base multilatérale plus large. Des accords comme l'ALENA s'inscrivent donc dans le droit fil du GATT — maintenant l'OMC.

Tous les partenaires de l'ALENA ont souligné la priorité qu'ils accordent à la mise en oeuvre des résultats de l'Uruguay Round et à l'installation de la nouvelle Organisation mondiale du commerce. L'ALENA n'a pas une priorité plus élevée, et ne constitue pas non plus un substitut à un ordre commercial mondial efficace.

L'ALENA contient une disposition concernant l'adhésion de nouveaux membres. Si tous les critères d'adhésion sont remplis, les modalités de l'Accord peuvent être étendues à d'autres partenaires. La seule condition requise est d'avoir la capacité et la volonté de respecter les obligations inhérentes à la totalité de l'Accord, y compris les dispositions relatives aux normes en matière d'environnement et de travail. Chaque demande d'adhésion à l'ALENA sera jugée à son mérite. Mais les signataires de l'ALENA viennent à peine de faire les premiers pas d'un long voyage. Pour être franc, les détails et les modalités de l'accession d'autres pays font encore l'objet de discussions. Le Canada estime pour sa part que l'ALENA est ouvert à la signature de pays situés à l'extérieur de l'hémisphère occidental.

Il importe de souligner que l'ALENA n'est pas du tout un rempart contre les autres pays. Il lève simplement les barrières entre les pays signataires. On ne peut le comparer à l'Union européenne, car il n'introduit aucune union douanière ou de tarif extérieur commun. De plus, il ne confère aucun pouvoir à une autorité trilatérale, et ne crée aucune commission semblable à celle de l'Union européenne.

Les entreprises asiatiques sont bien placées pour tirer avantage de ce nouvel accord. Elles ont démontré leur agilité et leur adaptabilité au fil des ans. Un marché ouvert et plus important multiplierà pour elles les possibilités de commerce et

d'investissement en Amérique du Nord. L'ALENA est une réponse à la mondialisation, et non un refuge contre elle.

En conclusion, j'aimerais transmettre les messages clés suivants :

- Le Canada est, en fait, une nation de la région Asie-Pacifique, et il entend jouer un rôle actif dans cette région, par des programmes et des projets novateurs, comme nos activités de coopération au développement régional dans le cadre de l'ASEAN, la Fondation Asie-Pacifique, le programme «Pacifique 2000», les relations en matière d'éducation, le soutien à la diplomatie préventive ou encore le Centre Canada/ASEAN.
- La tolérance et la diversité culturelles du Canada sont de véritables atouts. Les Canadiens de tous les horizons peuvent apprendre les uns des autres, et les Canadiens d'origine asiatique peuvent apporter beaucoup, et ont déjà beaucoup contribué.
- Nous comprenons la nécessité d'établir de meilleurs liens commerciaux transpacifiques pour nous ajuster aux nouvelles réalités de l'ALENA, de l'AFTA [le zone de libre-échange de l'ASEAN] et de la nouvelle Organisation mondiale du commerce. Le Canada est déterminé à contribuer pleinement et efficacement à l'APEC en tant que centre des efforts de libéralisation du commerce dans la région.
- Enfin, tous les efforts du Canada dans le domaine de la promotion du commerce seront entrepris en étroite collaboration avec le secteur privé, car nous reconnaissons que les gouvernements ne peuvent que créer un climat propice à l'expansion du commerce et aider à mettre en place un cadre de politique approprié, le secteur privé étant, en dernière analyse, responsable des résultats.